

GRILLE TARIFAIRE

TARIFS DÈS LE 1^{er} OCTOBRE 2020



Le présent document (Grille tarifaire 2020) expose les tarifs établis par l'ARTM dès le 1^{er} octobre 2020 pour les services offerts par les organismes publics de transport en commun du territoire (OPTC).

Les clients qui souhaiteraient obtenir des informations détaillées sur les conditions d'admissibilité aux titres, la gratuité d'accès aux réseaux et les modalités d'acquisition et d'utilisation peuvent se référer au site Web de leur OPTC : [exo](#), [Réseau de transport de Longueuil](#), [Société de transport de Laval](#) et [Société de transport de Montréal](#). Chacun des OPTC est la référence en matière de service à la clientèle auprès des usagers de leurs services.



HAUT-SAINT-LAURENT

	Ordinaire	Étudiant*	Réduit*
1 passage, Howick/Très-Saint-Sacrement	5,75 \$	4,75 \$	3,00 \$
1 passage, Howick/Très-Saint-Sacrement - Mercier/Châteauguay	7,25 \$	5,75 \$	4,00 \$
1 passage, Howick/Très-Saint-Sacrement - Montréal	11,00 \$	8,50 \$	5,75 \$
1 passage, Howick/Très-Saint-Sacrement - Sainte-Martine	6,25 \$	5,00 \$	3,50 \$
1 passage, Mercier/Châteauguay	5,75 \$	4,75 \$	3,00 \$
1 passage, Mercier/Châteauguay - Montréal	7,50 \$	6,00 \$	4,25 \$
1 passage, Ormstown	5,75 \$	4,75 \$	3,00 \$
1 passage, Ormstown - Howick/Très-Saint-Sacrement	6,25 \$	5,00 \$	3,50 \$
1 passage, Ormstown - Mercier/Châteauguay	8,25 \$	6,50 \$	4,75 \$
1 passage, Ormstown - Montréal	13,00 \$	10,00 \$	6,75 \$
1 passage, Ormstown - Sainte-Martine	7,25 \$	5,75 \$	4,00 \$
1 passage, Sainte-Martine	5,75 \$	4,75 \$	3,00 \$
1 passage, Sainte-Martine - Mercier/Châteauguay	6,25 \$	5,00 \$	3,50 \$
1 passage, Sainte-Martine - Montréal	8,25 \$	6,50 \$	4,75 \$



HAUT-SAINT-LAURENT (SUITE)

	Ordinaire	Étudiant*	Réduit*
20 passages, Howick/Très-Saint-Sacrement	74,00 \$	55,50 \$	37,00 \$
20 passages, Howick/Très-Saint-Sacrement - Mercier/Châteauguay	104,00 \$	77,50 \$	52,00 \$
20 passages, Howick/Très-Saint-Sacrement - Montréal	177,00 \$	133,00 \$	88,50 \$
20 passages, Howick/Très-Saint-Sacrement - Sainte-Martine	82,00 \$	61,50 \$	41,00 \$
20 passages, Mercier/Châteauguay	74,00 \$	55,50 \$	37,00 \$
20 passages, Mercier/Châteauguay - Montréal	112,00 \$	84,00 \$	56,00 \$
20 passages, Ormstown	74,00 \$	55,50 \$	37,00 \$
20 passages, Ormstown - Howick/Très-Saint-Sacrement	82,00 \$	61,50 \$	41,00 \$
20 passages, Ormstown - Mercier/Châteauguay	117,00 \$	88,00 \$	58,50 \$
20 passages, Ormstown - Montréal	214,00 \$	160,00 \$	107,00 \$
20 passages, Ormstown - Sainte-Martine	104,00 \$	77,50 \$	52,00 \$
20 passages, Sainte-Martine	74,00 \$	55,50 \$	37,00 \$
20 passages, Sainte-Martine - Mercier/Châteauguay	82,00 \$	61,50 \$	41,00 \$
20 passages, Sainte-Martine - Montréal	126,00 \$	94,50 \$	63,00 \$



HAUT-SAINT-LAURENT (SUITE)

	Ordinaire	Étudiant*	Réduit*
Mensuel, Howick/Très-Saint-Sacrement	85,50 \$	64,50 \$	42,75 \$
Mensuel, Howick/Très-Saint-Sacrement - Mercier/Châteauguay	115,00 \$	86,50 \$	57,50 \$
Mensuel, Howick/Très-Saint-Sacrement - Montréal	237,00 \$	177,00 \$	118,00 \$
Mensuel, Howick/Très-Saint-Sacrement - Sainte-Martine	101,00 \$	75,50 \$	50,50 \$
Mensuel, Mercier/Châteauguay	85,50 \$	64,50 \$	42,75 \$
Mensuel, Mercier/Châteauguay - Montréal	148,00 \$	111,00 \$	74,00 \$
Mensuel, Ormstown	85,50 \$	64,50 \$	42,75 \$
Mensuel, Ormstown - Howick/Très-Saint-Sacrement	101,00 \$	75,50 \$	50,50 \$
Mensuel, Ormstown - Mercier/Châteauguay	145,00 \$	109,00 \$	72,50 \$
Mensuel, Ormstown - Montréal	282,00 \$	211,00 \$	141,00 \$
Mensuel, Ormstown - Sainte-Martine	115,00 \$	86,50 \$	57,50 \$
Mensuel, Sainte-Martine	85,50 \$	64,50 \$	42,75 \$
Mensuel, Sainte-Martine - Mercier/Châteauguay	101,00 \$	75,50 \$	50,50 \$
Mensuel, Sainte-Martine - Montréal	171,00 \$	129,00 \$	85,50 \$



HAUT-SAINT-LAURENT (SUITE)

	Ordinaire	Étudiant*	Réduit*
Annuel, Howick/Très-Saint-Sacrement - Montréal (voir Note 1)	2 607,00 \$	1 947,00 \$	1 298,00 \$
Annuel, Mercier/Châteauguay - Montréal (voir Note 1)	1 628,00 \$	1 221,00 \$	814,00 \$
Annuel, Ormstown - Montréal (voir Note 1)	3 102,00 \$	2 321,00 \$	1 551,00 \$
Annuel, Sainte-Martine - Montréal (voir Note 1)	1 881,00 \$	1 419,00 \$	940,50 \$

FRAIS D'ÉMISSION DE LA CARTE OPUS

	Ordinaire	Étudiant*	Réduit*
Frais d'émission de la carte OPUS sans photo	6,00 \$		
Frais d'émission de la carte OPUS avec photo pour les 6 à 11 ans			6,00 \$
Frais d'émission de la carte OPUS avec photo pour bénéficiaire des tarifs réduits		15,00 \$	15,00 \$

* Des conditions s'appliquent pour pouvoir profiter des tarifs étudiants et réduits.

Note 1 Les tarifs annuels sont établis en fonction des tarifs mensuels en vigueur.



MODALITÉS ET CLASSIFICATION TARIFAIRES DU SECTEUR HAUT-SAINT-LAURENT

Le [Règlement 6.23 de l'Autorité régionale de transport métropolitain \(ARTM\)](#) expose les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport pour l'utilisation des services de transport collectif offerts par ou pour le Réseau de transport métropolitain (exo) :

Age ou statut	Conditions	Tarifs
Enfant (0 à 2 ans)	L'enfant doit être accompagné d'une personne en assumant la surveillance (à moins qu'elle ne bénéficie d'une autre des gratuités citées ci-dessous, cette personne doit posséder un titre de transport valide)	Gratuit
Enfant (3 à 17 ans)	L'obligation de détenir et de présenter une carte OPUS avec photo donnant droit au tarif préférentiel (réduit) ne s'applique pas aux enfants âgés de 3 à 17 ans. Options : <ul style="list-style-type: none">• Paiement comptant à bord (preuve d'âge)• Présentation de la carte OPUS avec photo	Tarif réduit
Étudiant (18 ans et plus)	L'étudiant âgé de 18 à 64 ans au 31 octobre de l'année scolaire en cours, inscrit en tant qu' étudiant à temps plein* dans une institution scolaire reconnue par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieure (MEES) et qui possède une carte OPUS avec photo	Tarif étudiant
Adulte (18 à 64 ans)	Toute personne âgée de 18 à 64 ans qui n'est pas aux études à temps plein et qui ne possède pas de carte OPUS avec photo	Tarif ordinaire
Aîné (65 ans et plus)	Toute personne âgée de 65 ans et plus, et qui possède une carte OPUS avec photo	Tarif réduit
Accompagnateur d'une personne handicapée		Gratuit
Employé ou retraité d'une organisation de transport	L'employé ou le retraité de l'ARTM, du RTM, du RTL, de la STM, la STL, du RTC ou de la STLévis, doit présenter sa carte OPUS d'employé ou d'employé retraité	Gratuit

* Afin de déterminer votre statut d'étude et connaître les établissements scolaires reconnus par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), [consultez le site web du MEES](#).